Bulletin municipal de Sainpuits
N° 12 • Décembre 2019

Le Sanépuisien

L'ÉDITO DU MAIRE

La fin est proche et cela va bientôt faire six ans que vous nous avez confié la conduite des affaires de notre village.

Pendant ces six années, nous avons vécu beaucoup de changements importants. Au niveau national avec l'arrivée d'un nouveau Président de la république qui semblait très « parisien » et avait sans doute oublié que c'était dans les campagnes qu'était née la Révolution de 1789. Son mandat est encore aujourd'hui perturbé par des incompréhensions fortes entre le Pouvoir central et les Français. Si les réformes envisagées sont probablement nécessaires, la méthode n'y est pas encore tout à fait pour qu'il puisse gouverner en sérénité et redonner à la France l'image qu'elle mérite.

Plus localement, nous avons vu se dissoudre notre Communauté de Communes dans une entité gigantesque et hétéroclite. La création de cette nouvelle Communauté de Communes a été poussée par l'administration centrale comme partout en France. Ces grands regroupements ne semblent pourtant pas à la hauteur des espérances qu'ils suscitaient puisqu'aujourd'hui une nouvelle loi intervient censée faciliter le retour à un échelon décisionnel plus efficient. On pourrait espérer que le « mammouth » créé alors puisse se cantonner à l'esprit qui prévalait à la création de ces entités nouvelles : « *faire à plusieurs ce qu'on ne peut faire seul* » et non pas imaginer l'apparition d'une structure pseudo-urbaine se dotant de moyens et de compétences démesurés. Des modifications de périmètre et des retours de compétences aux communes sont envisageables (la voirie revient d'ores et déjà aux communes, par exemple).

> **« Au cours de notre mandat, nous avons eu à cœur de faire aboutir avec l'ensemble du Conseil municipal et des responsables d'associations le projet que nous vous avions proposé. »**

À Sainpuits, nous avons eu à cœur de faire aboutir le projet que nous vous avions proposé :

- pérenniser et dynamiser l'activité dans le bourg : les services de la poste et du dépôt de pains ont été conservés et améliorés tout en participant à la pérennisation de notre commerce multiservices ;

- favoriser l'arrivée de nouveaux commerçants et artisans : dans le bourg, une potière a ouvert son atelier rue de la Chapelle, dans les hameaux, plusieurs entreprises se sont installées (*Maxflor* à Commecy, une auto-école aux Cours) venant ainsi renforcer le tissu professionnel dans la commune ; le Pôle de Services à la Population (Maison Baron) va enfin voir ses travaux débuter et devrait être opérationnel fin 2020 ;

- optimiser le fonctionnement des équipements publics : à défaut d'optimiser, nous avons conservé contre vents et marées notre école maternelle et sa cantine ;

- améliorer l'attractivité des hameaux : un chemin de randonnée a été balisée et cartographié afin de permettre la découverte des paysages et du biotope de Sainpuits ; l'éclairage public des hameaux ayant fait l'objet d'une concertation avec les habitants, des points lumineux à leds seront installés au cours du premier trimestre ;

- renforcer les liens sociaux : bien sûr, je ne peux pas ne pas évoquer la formidable réussite des Resto-Marchés de Sainpuits qui accueillent chaque dimanche soir de juillet et d'août plusieurs centaines de convives dans une ambiance festive et conviviale ; la création du site internet et du journal que vous êtes en train de parcourir en sont également des axes forts ; plusieurs associations ont été créées qui participent avec celles déjà existantes au plaisir de vivre à Sainpuits (*Rauge-toi, Patrimoine religieux, Aux Arts etc.*) ;

- développer l'intérêt patrimonial et historique de Sainpuits : des panneaux explicatifs ont été installés devant les lieux et sites emblématiques de notre commune ; les bâtiments publics ont été rendus accessibles aux PMR ; la fibre optique est (presque) arrivée ; et dans le cadre de la préservation de l'environnement, les travaux d'assainissement de l'école et de la Mairie ont été attribués, une chaudière à granulés capable de chauffer la mairie, la Maison Baron et à terme la salle des Fêtes a été installée.

Bien sûr, il reste encore beaucoup de projets à mettre en œuvre pour augmenter encore l'attractivité de notre village et ceci est une autre histoire qui s'écrira dans les mois prochains. Dans un contexte national et international perturbé, faisons tous ensemble corps pour que Sainpuits reste un havre de paix et de bien-vivre. C'est le vœu que je formule en cette fin d'année pour chacun d'entre nous. Avec toute l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Xavier Parent

Les vœux du conseil municipal

Voici le dernier numéro du bulletin du mandat écoulé. C'est le temps de la réflexion sur les six ans passés. À cette occasion les conseillers vous adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année. À titre personnel je remercie tous ceux qui m'ont apporté les éléments nécessaires à sa rédaction et en particulier les associations du village, les participants aux entretiens écrits, le soutien des actifs et professionnels et ceux qui ont toujours répondu présents pour une diffusion ponctuelle au domicile de chacun. Ce dernier bulletin à l'approche des élections doit répondre à des exigences légales et éthiques. L'explication est développée un peu plus loin dans les « brèves de village ». C'est avec le respect de cette neutralité que je passe le témoin à la prochaine équipe. Encore merci pour cette œuvre commune qui grâce à vous ne m'apporta que du plaisir et vous renouvelle au nom du conseil mes vœux de bonheur et de santé.

Jacques Bouzat

Le maire et le conseil municipal sont heureux de vous convier à la cérémonie des vœux

le samedi 11 janvier à 11h00

à la salle des fêtes.

Évènements

- 5 janvier 2020 à 19h00 : galette des rois
- 1er mars : journée de la Foire de mars
- 25 avril : vide greniers
- 9 mai : VECATHLON à préciser
- 21 juin : fête de la musique
- 18-19-20 juillet : fête de la Madeleine
- 18 octobre: logo

État civil

MARIAGE

21/09 M. Gauthier, Paul, Henri, Marie de MONTGRAND et Mme Constance, Marie-Louise, Céline LALOUETTE-de COUËSSIN de BOISRIOU

DÉCÈS

19/08 Mme Françoise KERMAREC épouse BARON-CARRÉ

23/09 M. Roland BERTHIER

La municipalité s'associe à la douleur des familles endeuillées.

Sommaire

L'édito du maire
P 2

Les vœux du conseil municipal
Évènements, État civil
P 3

L'Intercommunalité
P 4-5

Le département de l'Yonne et la Région
P 6

Plan local d'urbanisme
P 7

Les conseils municipaux
P 8-9

Brèves de village
P 10-11-12-13

Photos
P 14-15

Des OVNI à Sainpuits
P 16

Dossier Santé
P 17

L'eau à Sainpuits
P 18

Radiographie de Sainpuits
P 19

Souvenirs d'une sanépuisienne
P 20

Le loup
P 21

Recettes de Noël
P 22

Loisirs
P 23

Rédaction :
Jacques Bouzat

Éditeur de la publication :
Mairie de Sainpuits

Directeur de la publication :
Xavier Parent

Maquette, mise en page :
Frédéric Fabre

Impression :
Édéris, Cosne-Cours-sur-Loire

L'intercommunalité

Piscine intercommunale de Toucy

Un centre aquatique doit remplacer l'ancienne piscine de Toucy. Les besoins du territoire étudiés aboutissent à un usage selon les critères suivants :

- la construction d'une piscine couverte intégrant l'ensemble des bassins couverts ;

- la prise en compte de l'environnement rural paysagé remarquable du site ;

- une offre sportive et éducative complète (apprentissage, perfectionnement, activités encadrées) ;

Ce qui implique un bassin sportif couvert de 312,50 m² avec cinq couloirs de nage, à profondeur évolutive, permettant les activités mentionnées et un autre bassin de 150 m² à profondeur variable pour les plus petits et certaines activités encadrées.

Cette installation n'exclut en rien l'ajout de certaines options étudiées en l'état comme un bassin de 40 m² dit de « soin », un espace forme pour des activités hors de l'eau, une lagune de jeu, intérieure ou extérieure, un pentagliss extérieur sorte de tobogan ludique.

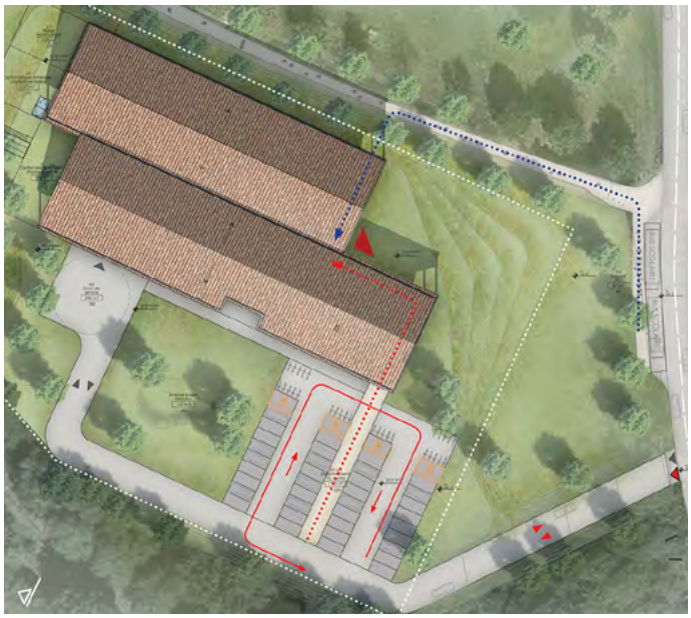

Le coût de ce projet est fixé à 6 606 040 € HT avec une enveloppe de coût de travaux fixée à 5 200 000 € HT, hors options.

Par délibération en date du 20/12/2017 le conseil communautaire a autorisé le président à lancer l'opération de construction du centre aquatique sous réserve de l'obtention de 40% minimum de subventions. Ce plan de financement a par la suite été porté à 52,98 %. Le choix pour la maîtrise d'œuvre porté sur *Z-Architecture* correspond à la décision d'un jury dit compétent.

L'attribution du marché passera par la commission d'appel d'offres avant la tenue du conseil communautaire qui délibérera pour autoriser le Président à signer le marché définitif.

Siège de l'intercommunalité

Selon la délibération favorable à la construction d'un bâtiment moderne hébergeant le conseil communautaire à Saint-Fargeau, la collectivité envisage sa réalisation pour y accueillir l'ensemble des services avec des salles de réunions sur un espace répondant aux besoins du stationnement des visiteurs, des personnels et des élus.

La construction doit occuper 1 000 m² comprenant trois salles de réunion modulables permettant de disposer d'une grande salle de 80 à 100 personnes. Le parking accueillera une cinquantaine de voitures sur 1 000 m² dans un cadre paysager soigné.

Une consultation relative aux marchés publics a été lancée avec une date limite des offres fixée en janvier 2019 où l'ouverture des plis a été effectuée. La commission d'appel

L'intercommunalité

d'offres a retenu celle de *Hoge Vincent Rossi* pour un montant de rémunération provisoire de 200.000€ HT. L'avant-projet estime le projet à 2 800 000 € HT dont un coût de travaux de 2 400 000 € HT auquel s'ajoute les prix de la maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle ainsi que les frais de coordination, les études de sol, les raccordements, l'assurance et les imprévus.

Le conseil adopte le plan de financement et autorise le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

Développement numérique

Le conseil autorise le Président à signer les PV de remise d'infrastructure de trois pylônes de téléphonie mobile qui résorbent les zones blanches qui existent dans les centres-bourgs de Chastement, Mouffy et Champcevrais.

Santé

Le Conseil communautaire suite aux plans de financement pour l'aide à l'hébergement des étudiants de santé à la Maison de Santé de Saint-Sauveur et celui pour l'aide aux actions d'animation concernant ceux-ci lors des stages prévus sur notre territoire confirme son soutien à ces plans en sollicitant des subventions sectorielles auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ressources humaines

Suite aux accroissements temporaires d'activité, divers recrutements sont nécessaires pour assurer le ménage des locaux du centre de loisirs de Saint Fargeau, l'entretien du 4 rue Colette à Toucy, la réorganisation de l'accueil sur le futur siège de Saint-Fargeau, l'encadrement des obligations du contrat d'accompagnement concernant les professionnels et les ordures ménagères.

Nouveau règlement de la gestion des déchets

Depuis le 19/09/2019 de nouvelles règles encadrent la gestion de déchets pour les particuliers.

• Pour les **biodéchets** (restes de repas), on présente à la collecte exclusivement les bacs de couleur verte qui ont été fournis.

• Les **déchets verts** ne sont tolérés à la collecte que dans la limite du bac, couvercle fermé. Tout sac déposé à côté sera refusé. Les déchets verts doivent être apportés en déchetterie ou transformés en compost dans un composteur individuel.

• Pour les **ordures ménagères**, elles peuvent être présentées en sacs ou en bacs. Des bacs spécifiques seront distribués dans les prochaines années.

• Pour les **emballages recyclables**, on présente uniquement les sacs jaunes de la collectivité posés ***à même le sol*** et non dans un bac.

Les déchets doivent être présentés à la collecte la veille au soir à partir de 18h00, sur le trottoir ou en son absence en limite de chaussée, à un emplacement ne gênant pas la circulation.
Les récipients qui se trouveraient de façon notoire sur la voie publique en dehors de la plage horaire prévue pourront être repris ou faire l'objet d'une sanction sous forme d'amende.

Les liquides, les cendres chaudes ou tout autre produit pouvant corroder, brûler ou endommager le récipient sont interdits de dépôt.

En cas d'infraction les déchets ne sont pas collectés et un autocollant de refus est apposé par l'équipe de collecte.

La collecte en apport volontaire concerne le verre et les papiers à déposer dans les colonnes. La décharge au pied des colonnes est considérée comme un dépôt sauvage et donc passible de poursuite.

Pour tout renseignement contactez le n° vert ci-dessous :

0 800 584 762 Service & appel gratuits

Département et région

Santé

Le département de l'Yonne manque de médecins. Ce constat n'est pas nouveau, c'est la raison pour laquelle le conseil départemental s'est investi en proposant des facilités d'installation aux généralistes et spécialistes en fin d'études en louant la qualité de vie de notre région et en proposant des aides spécifiques aux candidats éventuels.

Les bourses accordées concernent la réalisation de stages rémunérés en fin de cycle pour les étudiants externes ou internes en médecine ou pour les étudiants en chirurgie dentaire.

À l'obtention du diplôme une aide à l'installation sur le département sera allouée. Ceux qui déclareront s'installer dans l'Yonne bénéficieront d'une bourse d'engagement de 39 000 € sur trois ans.

Les 28, 29 et 30 juin 2019, le Conseil départemental a reçu sept internes en médecine de différentes spécialités : médecine générale, radiologie, urologie, hépato-gastroentérologie, chirurgie dentaire. Une initiative destinée à mettre en avant le département de l'Yonne dans toute sa diversité, afin de les inciter à s'y installer.

Au programme : des activités spotives, de loisirs, la découverte du patrimoine, une visite de caves, des repas gastronomiques pour goûter les spécialités locales, mais également la visite de la Maison de santé de Vézelay et un partage d'expériences avec une pédiatre qui a bénéficié d'une aide à l'installation octroyée par le Conseil départemental.

Les internes ont également pu échanger avec les partenaires présents lors de la soirée d'accueil : Ordre des médecins, URPS Bourgogne Franche-Comté, Agence régionale de santé, La Médicale… Ils ont rencontré des conseillers départementaux sur les différents territoires visités. «Il était important de montrer que les institutions travaillent ensemble et toutes leurs interrogations ont ainsi pu trouver des réponses», souligne le Dr Bernard Chardon, conseiller santé du Conseil départemental..

Ticket mobilité : rappel

La Région Bourgogne-Franche-Comté a imaginé le ticket mobilité à **30 € par mois**.

15 € sont pris en charge par la Région et 15 € par l'employeur.

Il est accessible aux salariés qui touchent jusqu'à deux fois le SMIC et qui doivent faire plus de 30 km pour se rendre à leur travail sans autres solutions de transport collectif (ou avec un transport collectif mais d'une durée supérieure à une heure par trajet). Il est établi sur la base du volontariat de l'entreprise et il est déductible des impôts. Contact : **ticketmobilite@bourgogne-franchecomte.fr**

Ordures ménagères

Nouveau règlement en date du 1er juillet 2019.

Les tarifs sont fixés annuellement par la communauté de communes Puisaye-Forterre.

Ils dépendent du nombre d'occupants quel que soit le lien qui les unit. En ce qui concerne les résidences secondaires le tarif est unique sans tenir compte du nombre d'occupants. C'est le même tarif que deux personnes au foyer d'une résidence principale.

Lorsqu'une personne seule est hospitalisée ou en maison de repos ou de retraite de manière non définitive et pour une durée de plus de 6 mois consécutifs, elle doit demander soit la non facturation de la part variable de la redevance pour le semestre, soit bénéficier du tarif de la catégorie inférieure. Si le placement est définitif il n'y a plus de facturation. ■

Plan local d'urbanisme

Ce document est élaboré par les élus de la communauté d'Agglomération de Puisaye Forterre. Il détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols et fixe les nouvelles règles de la commune ou de l'intercommunalité en tenant compte des actuelles exigences environnementales.

Le conseil de Sainpuits a rencontré le responsable de l'urbanisme de l'intercommunalité qui a présenté les différentes phases de l'étude. Ce conseil avait au préalable rejeté la carte présentée comme la base de l'opération à venir. Notre position étant reconnue probatoire, la discussion put s'engager et aboutir à la présentation du diagnostic selon un schéma bien déterminé.

Diagnostic - Rapport de présentation

C'est le constat de l'état actuel. Le diagnostic concerne l'environnement, la consommation des espaces naturels et agricoles, l'explication des choix retenus et les orientations du projet. Ce diagnostic devra être validé par la commune puis par l'intercommunalité.

Projet d'aménagement et développement durables (PADD)

Il détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Cette étape devra être validée dans l'ordre par la commune puis l'intercommunalité.

Le zonage

Avec des règles écrites et des documents précis graphiques fixant les droits du sol il sera défini un zonage pour l'ensemble des communes respectant les volontés de chaque commune et en l'adaptant dans un cadre le plus consensuel possible. En annexes seront mentionnées les servitudes d'utilité publiques, le plan des réseaux tels l'eau, l'électricité, etc. puis validation par la commune et l'intercommunalité.

Le règlement

Il sera établi en définissant des règles locales d'urbanisme précises pour faciliter la compréhension des droits et devoirs des habitants, des acteurs économiques et des collectivités territoriales en matière d'utilisation du foncier.

Conclusion

Ce projet dans ses différentes phases ne pourra se conclure avant quelques années, cinq ans environ. Ceci dit la vigilance des élus pourra s'exercer à la fin de chaque étape. Le bureau d'étude en charge des enquêtes et de la présentation des conclusions est concerné par les 17 communes qui composaient l'ancienne Puisaye-Forterre. Il ne reste plus qu'à espérer à l'issue de ce programme le bénéfice d'un mieux vivre dont notre région ressent les besoins au niveau de la santé, des transports et de l'activité. ■

Les conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus de séances

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 octobre 2019

- PRÉSENTS : PARENT Xavier, POUILLOT Denis, BOUZAT Jacques, GALLON Fabrice, DELAFLOTTE Denis, BARDOT Jean- Michel, CAILLON Florent, BOURGOIN Mathieu
- ABSENTES EXCUSÉES : BRAY Vanessa et CAGNAT Séverine
- Secrétaire de séance : GALLON Fabrice

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

1) Pôle de services à la population

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le maire de signer une convention avec la société SOCOTEC, sise 13 rue Théodore de Bèze à Auxerre, pour une mission de contrôle technique et de CSPS (coordinatateur sécurité et protection santé).

2) Embellissement du parvis de la salle des fêtes : demande de subvention «Villages de l'Yonne».

3) PLUI : avis défavorable.

4) Éclairage public : convention signée avec le SDEY pour la rénovation de l'éclairage du bourg et pose de points lumineux dans les hameaux.

5) Maintenance des hydrants : convention avec la fédération des Eaux de Puisaye-Forterre pour le contrôle des poteaux et bouches incendie.

6) Convention avec le centre de gestion 89 : avis favorable pour la prise en charge des frais médicaux.

7) Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2020 : indentique à celui de 2019.

8) Redevance chauffage des logements : augmentation proportionnelle à l'augmentation du coût des granulés.

9) Allocation scolaire : indentique à l'année 2018.

10) Mise en oeuvre du dispositif «petits déjeuner» : lecture du courrier de la direction départementale de l'éducation nationale et et projet de mise en œuvre.

11) Affaires diverses

• Dans le cadre du remplacement de la secrétaire de mairie, il est nécessaire de signer une convention avec le centre de gestion 89 pour une demande d'intervention du service intérim ; le maire est chargé de signer cette convention.

• Résilation de l'actuel contrat d'assurance statutaire pui contractualisation avec le CDG 89.

• Avis favorable pour le transfert de la compérence assainissement non collectif des communes de Dixmont, Les Bordes, Armeau et Rousson à le fédération des Eaux de Puisaye-Forterre au profit de la Communauté d'agglomération du Grand sénonais.

• Dates à retenir :

lundi 11 novembre à 10h30 : dépôt de gerbes

mardi 17 décembre : goûter de Noël et visite du père Noël

samedi 21 décembre : distribution des colis de Noël

Séance levée à 21h12.

Les conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus de séances

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2019

- PRÉSENTS : PARENT Xavier, POUILLOT Denis, BOUZAT Jacques, GALLON Fabrice, DELAFLOTTE Denis, CAILLON Florent.
- ABSENTS EXCUSÉS : BARDOT Jean- Michel et BRAY Vanessa.
- Secrétaire de séance : GALLON Fabrice

1) Suppression du poste ancienne secrétaire de Mairie

L'employée administrative ayant été recruté à mi-temps pour assurer le secrétariat, il n'est pas nécessaire de conserver l'ancien poste. Le conseil décide la suppression du poste cité.

2) Mise en recouvrement des dépenses et recettes Fonctionnement et Investissement avant le BP 2020

Le conseil autorise le maire à engager les dépenses concernant le remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant l'adoption du BP2020 ; sans autorisation du conseil il ne pourra pas mandater les dépenses liées aux travaux. Compte tenu des projets en cours, il est nécessaire de prendre délibération. Avec autorisation il peut mandater les dépenses d'investissement liés aux travaux dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

3)Travaux « Pôle de services »

Suite à la l'examen de la Commission des finances qui s'est réunie, un point est effectué sur les différents projets ainsi que sur les études des coûts et leurs financements. La conclusion de la commission est que seul le projet « Maison Baron » dans sa globalité sera conduit sans avoir recours à l'emprunt.

Monsieur le maire relate aux membres du conseil les réunions et les commissions d'appel d'offres. Le conseil approuve l'attribution de 3 lots, demande la renégociation du lot 1 (VRD), déclare infructueux les lots 2, 3, 5, 8, 9 et 10 qui feront l'objet d'une consultation en directe auprès des entreprises compétentes du secteur, charge le maire des démarches auprès des entreprises et demande à être avisé des résultats lors du prochain conseil.

4) Validation du rapport du PLUI Portes de Puisaye-Forterre

Le conseil accepte d'étudier le projet du rapport sous condition de modification de la carte présentant l'état initial de l'environnement.

5) Toiture de la salle des fêtes

Le devis présenté s'élève à 54 900 € HT. Les membres du conseil demandent à ce que d'autres devis soient demandés pour comparaison.

6) Affaires diverses

• Après consultation auprès des parents d'élèves sur le petit déjeuner à l'école, les avis sont favorables.

• Afin de faciliter le travail de l'institutrice de l'école, il est proposé d'acheter une photocopieuse réservée à l'équipe scolaire et qui sera accessible même en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

• Un point est effectué sur le travail de reprise de concessions en cours. Le rapport et les PV sont en cours d'élaboration.

Séance levée à 21h05

Brèves de village

Information

Depuis le 1er septembre 2019, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin des élections municipales

La communication des collectivités ne doit pas être constitutive d'une propagande électorale ni relayer les thèmes de campagne d'un candidat.

Ainsi le bulletin municipal doit présenter un caractère neutre et informatif et être consacré à des projets ou des manifestations intéressant la vie locale. Ce document doit présenter un contenu habituel des réalisations ou de la gestion de la commune, et revêtir une présentation semblable aux précédentes éditions.

Ces évènements ne doivent notamment pas faire référence à l'élection à venir ou à la présentation des projets qu'il est envisagé de mener après l'élection.

Comité des fêtes

La dernière assemblée générale a eu lieu en avril dernier pour le bilan 2018. En ce qui concerne 2019 notre plus belle réussite est la fête de la Madeleine avec la présence des associations du village et la large participation des villageois pour la décoration : fabrication des fleurs, embellissement des rues et des maisons. Une secrétaire serait la bienvenue au comité. La Foire de Mars a été la réplique des autres années. Le problème de la sono a trouvé une solution grâce au DJ qui anime la Madeleine. Il nous l'installe, reste en place et la range ce qui nous évite un déplacement à Auxerre.

Les problèmes : les exposants du chapiteau ne restent pas la journée entière et les propriétaires de chevaux se déplacent difficilement si la météo est mauvaise.

Signalons deux évènements : le vide-greniers aux Cours qui sera renouvelé en 2020 et la reconduite de la fête de la musique.

La Madeleine 2019 fut moins festive avec l'absence du manège des chenilles. Le repas du midi a été organisé par une équipe de choc compétente.

Les jeux du lundi « nouvelle formule » organisés par la municipalité ont fait sensation.

Le loto concurrencé par d'autres plus importants dans la région demande de plus en plus d'investissement.

En conclusion, même si ces remarques sont nécessaires à l'amélioration du fonctionnement c'est avec de grandes animations comme la Madeleine que le monde se déplace ce qui rend le village plus attrayant mais il faut des bras en face. La recherche d'idées nouvelles enrichit les journées festives. Ainsi lors de la foire de Mars il est prévu un spectacle équestre et un atelier de cuisine pour les enfants sous le chapiteau et lors de la fête de la musique un apéro concert à midi et de la musique l'après-midi. Enfin le thème de la cavalcade avec ses chars incontournables sera le sport avec ses spécificités comme le tir à l'arc, le cyclisme, le foot ou la gym.

Il est bon de rappeler que toutes les bonnes volontés seront accueillies favorablement.

Cette année est hélas marquée par la disparition de notre ami Roland qui nous manque déjà cruellement et en ce moment de nouvel an nous pensons fortement à lui.

Marie-Noëlle Marlin, présidente du Comité des fêtes

Brèves de village

Cantine

Depuis deux mois une petite révolution dans les assiettes est arrivée à la cantine de Sainpuits. Les menus de celle-ci comme ceux de tout le territoire doivent désormais prévoir au moins un repas végétarien par semaine. Cette disposition inscrite dans la loi Egalim doit être expérimentée pendant deux ans.

Sainpuits a adopté cette expérimentation qui permettra de déterminer en finale si l'application est positive. En parallèle une autre mesure a fait l'objet d'une délibération concernant le petit déjeuner gratuit à l'école concernant les enfants qui n'ont pas la possibilité de se restaurer par manque de temps ou défavorisés. L'objectif est d'apprendre dans les meilleures conditions.

Rauge-Toi

Compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2019

L'avant-dernière randonnée de l'année 2019 a eu lieu le 31 août avec 31 inscriptions ; les comptes sont positifs ce qui motive l'achat d'un barnum.

Le décès de notre ami regretté Roland Berthier trésorier de l'association laisse une place à pourvoir. Son dévouement et sa gentillesse restent ancrées dans nos cœurs.

La dernière randonnée aura lieu le samedi 19 octobre. L'inscription est de trois euros dès huit heures et le départ sera donné sur le champ de foire de Perreuse à 8h30 pour un circuit de douze kms autour de Perreuse. Un ravitaillement en cours de trajet et un pot à l'arrivée sont prévus.

L'assemblée générale

Elle se tiendra le 10 janvier 2020 à 19h30 dans la salle des écoles de Sainpuits avec comme thèmes :

- synthèse du bilan 2019 ;
- présentation du cahier des manifestations 2020 ;
- vente des cartes adhérents pour 2020 ;
- élection du bureau.

Adhérents et membres du bureau sont activement souhaités permettant d'animer l'association.

Calendrier 2020

- Samedi 18 janvier : coinchée
- Vendredi 7 février : soirée Jeux-Crêpes
- Samedi 15 février : randonnée 1
- Samedi 16 mai : randonné 2 semi-nocturne (à confirmer)
- Samedi 6 juin : belote
- Samedi 29 août : randonnée 3
- Samedi 17 octobre : randonnée 4

Le président Jean-Michel Bardot remercie tous les adhérents pour leur participation active et conviviale et en particulier Nadine Pellerin et Jean-Luc Bardot organisateurs attentifs de la coinchée et de la belote.

Maintien à domincile

Devant l'évidence du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, il se dégage un consensus pour accélérer sa mise en place. Parmi les solutions pouvant résoudre les problèmes rencontrés lors du maintien à domicile, le recours à une aide extérieure peut être nécessaire. ***ACTIV'UNA PUISAYE FORTERRE*** dont le siège est à Toucy (8, rue du Pont Capureau) a plusieurs antennes dont celle de Saint-Fargeau qui couvre notre canton. Elle intervient pour l'aide à domicile, le service de soins infirmiers, le portage de repas.

03 86 74 13 13

Brèves de village

École

Les communes de Sainpuits, Lainsecq, Thury et Sougères-en-Puisaye sont rassemblées dans un regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Il donne lieu à une concertation étroite avec l'inspecteur d'académie départemental de l'éducation nationale dont l'autorité porte sur les emplois des écoles et les transports scolaires en particulier. Le nombre d'enfants est un critère décisionnel influençant et devenant la préoccupationdes réunions rassemblant l'inspecteur, les maitresses, les parents d'élèves et la mairie.

Cette année l'effectif accuse une nouvelle baisse. Les 17 élèves de Sainpuits, les 12 de Lainsecq, les 17 de Thury et les 19 de Sougères donnent un total de 65 enfants pour le regroupement. La rentrée prochaine n'inversera pas la tendance à la baisse et fait craindre une intervention décisionnelle de l'inspecteur d'académie malgré les déclarations du gouvernement annonçant la non fermeture de classes sans avis favorable du maire.

Cimetière

Les dispositions des articles L2223-17 et 2223-18 du Code général des Collectivités territoriales permettent la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières. Les concessions répondant à cet état de fait ont fait l'objet d'un premier procès-verbal dans le cadre d'une première procédure engagée par la commune il y a trois ans et la deuxième présentement

La publicité conforme aux obligations légales a été effectuée par affichage à l'entrée du cimetière et à la porte de la mairie et enfin par l'apposition d'une plaque d'information sur chaque sépulture. Toutes les conditions légales ont été respectées ce qui permettra au conseil municipal d'avaliser la suite à donner en autorisant la signature des documents concernant le dossier.

La propreté du cimetière est une obligation légale et morale. Le règlement affiché à l'entrée oblige les visiteurs à respecter les consignes de base pour l'entretien. Y prêter attention est une nécessité qui n'est pas toujours respectée.

Les Amis du patrimoine religieux

Le 14 août à 19h00 s'est tenu l'assemblée générale. Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre.

M^me^ Marie-Lise Blanchard préside la séance. M^me^ Ghislaine Touchard exerce les fonctions de secrétaire de séance. M. Frédéric Fabre est excusé de son absence et M^me^ Valérie Mercier est absente pour problème de santé. La présidente fait le bilan de l'exercice clos le 31 juillet 2019.

La présidente et son bureau remercient les familles De La Verteville, Lalouette, De Couëssin pour avoir remis la somme de 175 euros au profit de notre association suite à la vente d'objets lors du vide-greniers lors de la fête de la Madeleine. Nous avons procédé à l'ouverture d'un compte au Crédit Agricole de Saint-Sauveur-en-Puisaye suite à l'augmentation des frais bancaires à la Banque Postale.

La trésorière présente le rapport financier sur l'exercice écoulé et fait le point sur la manifestation du 25 mai 2019 qui fut un succès. **Un concert est prévu en mai 2020 par l'ensemble YULISHKA, musiques tzigane et russe.**

Nous remercions vivement messieurs Marlin et Mercier pour leur aide (buvette et affichage).

Marie-Lise Blanchard, présidente

Brèves de village

Le (solide) corps des pompiers

Ils sont discrets mais efficaces, anonymes mais disponibles, dispersés mais rassemblés, concentrés mais à l'écoute.

Ce sont les pompiers de Sainpuits qui sous le commandement de leur chef , le lieutenant Denis Pouillot, accomplissent leurs missions dans l'urgence devenant une nécessité.

En ce jour de célébration de la Sainte-Barbe ils étaient réunis à la Mairie de Sainpuits pour la remise des honneurs et l'officialisation des nouveaux grades. En présence de la sénatrice Dominique Verien et du maire de la commune, la compagnie reçut les honneurs mérités devant un public conséquent et la presse locale.

Le bilan des interventions de cette année est éloquent : 12 secours aux personnes, un feu de cheminée, 10 nids de guêpes, une fuite d'eau et diverses assistances personnelles correspondant souvent à des situations de détresse psychologique. Le brevet de secouriste constitue le premier échelon opérationnel en équipe de niveau. Denis Delaflotte et Jean-Michel Bardot ont suivi le recyclage et acquis le brevet de premier secours en équipe niveau 1.

Isabelle Guinault a obetnue le brevet de niveau 2 qui permet de tenir l'emploi d'équipier secouriste. Puis la sénatrice lui remet la médaille d'argent en reconnaissance de 20 ans de service. C'est entourée de sa famille qu'elle est promue caporale.

À leur tour Benoît Pouillot et Denis Delaflotte sont nommés au grade de sergent-chef et Sébastien Marlin à celui de caporal-chef. C'est dans cette ambiance sympathique que le maire donna la parole à la nouvelle secrétaire qui se présenta devant une assistance attentive.

Aurore Grellet, la nouvelle secrétaire de mairie

Les Resto-Marchés

Le public a répondu présent pour la 5e édition, l'équipe a présenté, en nouveauté, une formule tapas avec assiette de dégustation apéro autour des préparations aux mille et une saveurs d'Amaury Ronceray.

C'est au final une quinzaine de commerçants qui durant ces deux mois d'été ont proposé des plats et préparations artisanales allant des macarons aux moules frites en passant par le pavé d'autruche. À l'année prochaine pour une nouvelle saision. ■

Les
Resto-Marché
de
Sainpuits

Les
Resto-Marchés
de
Sainpuits
GASPACHO
BROCHETTES
5€/pce

Des OVNI à Sainpuits

1954

DES OVNI SUR LA MONTAGNE DES ALOUETTES ?

Le château de Flassy abritait en cette année 1954 un pensionnat de jeunes de la DDAS. Au cours de l'été un évènement exceptionnel fut rapporté par une dizaine de pensionnaires qui observèrent lors d'une nuitée de camping sur la montagne des Alouettes près de Sainpuits un étrange phénomène.

Celui-ci est décrit dans la revue *Lumières dans la nuit* en 1980. Un témoin présentant selon les enquêteurs les qualités morales de probité sans recherche de sensationnel rapporte le détail de l'évènement qu'il vécut lorsqu'il avait huit ans.

« Ce soir- là, sur une soixantaine d'enfants formant la colonie, nous étions 10 ou 15 encore debout. De notre camp, on aperçut tout à coup une lueur orangée à une petite centaine de mètres. Il devait s'agir d'un feu de camp allumé par un autre groupe d'enfants et l'on décidait d'aller les surprendre.

Mais il ne s'agissait pas de feu de camp. Caché derrière les buissons je vis la lueur orangée qui émanait d'un objet apparemment métallique qui avait la forme de deux assiettes plaquées l'une contre l'autre, avec un cône tronqué d'où partait cette lumière qui éclairait le paysage. La soucoupe était en suspension à 50 ou 60 centimètres du sol environ.

Nous étions à quelques mètres, pas plus de 10 m en tout cas. Et il y avait des petits êtres entre 1m20 et 1m40. Il me semble en avoir vu un en haut du dôme, qui allait peut- être sortir ou qui observait. Et il y en avait deux autres au sol : l'un tenait une espèce de binette avec laquelle il grattait au pied d'un buisson, et il donnait quelque chose à l'autre à côté de lui qui tenait un sac. On ne voyait pas leurs yeux ni aucun trait du visage mais ils avaient un genre de groin comme en ont certains singes. Leur corps était à peu près bien proportionné, de même que les bras et les jambes mais ce qui m'a frappé, c'est qu'elles se terminaient par des pieds plutôt longs et palmés. C'est alors qu'un retardataire de notre groupe est arrivé et a poussé un cri de surprise : immédiatement les deux êtres qui étaient au sol ont plaqué leurs bras le long du corps, ils se sont élevés à la verticale et ont, après avoir décrit un courbe réintégré l'objet la tête la première. La lumière orangée s'est occultée, je pense qu'il devait y avoir un couvercle mais il n'était pas apparent. L'objet a pivoté sur son axe, il a décollé et il a disparu à une vitesse prodigieuse de l'ordre de 4 à 5 secondes. »

Cette anecdote est classée dans des rapports d'ufologie. À nos lecteurs d'apprécier la part du rêve ou de la réalité. Cette année 1954 reste une date importante par les cas observés et de nombreuses observations sont relatées en France à la même époque. À chacun d'apprécier ! ■

Photos et images d'illustration [ndlr]

Le dossier Santé

Le dossier médical partagé (DMP)

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies. Il vous permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner. Gratuit, confidentiel et sécurisé, le Dossier Médical Partagé conserve précieusement vos informations de santé en ligne. Il vous permet de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver dans un même endroit :
- votre historique de soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie ;
- vos résultats d'examens (radio, analyses biologiques...) ;
- les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence ;
- vos antécédents médicaux (pathologie, allergies...) ;
- vos comptes rendus d'hospitalisations ;
- vos directives anticipées pour votre fin de vie.

En cas d'urgence, un professionnel de santé doit agir vite. L'accès à votre Dossier Médical Partagé peut s'avérer particulièrement utile :

- lors d'un appel au **Samu Centre 15** vous concernant, le médecin régulateur pourra alors accéder à votre DMP ;
- si votre état présente un risque immédiat pour votre santé : un professionnel de santé pourra accéder à votre Dossier Médical Partagé.

Tous ces accès en urgence sont tracés dans votre Dossier Médical Partagé.

Un dossier confidentiel, sécurisé et à votre main

L'accès à votre DMP est hautement sécurisé. À part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (votre médecin traitant, infirmier, pharmacien…) peuvent le consulter :
- vous pouvez ajouter ou masquer un document. Seul votre médecin traitant peut accéder à l'ensemble des informations contenues dans votre DMP ;
- vous pouvez gérer les accès à votre DMP (bloquer un professionnel de santé, supprimer une autorisation) ;
- vous êtes libre de demander à tout moment la fermeture de votre DMP ;
- le DMP n'est pas obligatoire et n'a aucun impact sur vos remboursements.

Comment créer votre DMP ?

- **En ligne** : www.dmp.fr/patient/creation/etape1
- **En pharmacie**, ou auprès d'un professionnel de santé équipés d'outils informatiques adaptés
- **En CPAM**, ou auprès d'un conseiller de votre organisme d'assurance maladie

Directives anticipées : vos dernières volontés sur les soins en fin de vie

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée directives anticipées pour préciser ses souhaits concernant sa fin de vie. Ce document aidera les médecins, le moment venu, à prendre leurs décisions sur les soins à donner, si la personne ne peut plus exprimer ses volontés.

De quoi s'agit-il ?

Les directives anticipées vous permettent, en cas de maladie grave ou d'accident, de faire connaître vos souhaits sur votre fin de vie, et en particulier :
- limiter ou arrêter les traitements en cours ;
- être transféré en réanimation si l'état de santé le requiert ;
- être mis sous respiration artificielle ;
- subir une intervention chirurgicale ;
- être soulagé de ses souffrances même si cela a pour effet de mener au décès.

À SAVOIR : on considère qu'une personne est en fin de vie lorsqu'elle est atteinte d'une affection grave et incurable, en phase avancée ou terminale.

Qui peut rédiger des directives anticipées ?

Les directives anticipées peuvent être rédigées par toute personne majeure. La personne majeure sous tutelle peut rédiger des directives anticipées avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille, s'il existe.

Comment les rédiger ?

Elles doivent prendre la forme d'un document écrit, que vous devez dater et signer. Le document est manuscrit ou dactylographié. Il se fait sur papier libre, mais certains établissements de santé fournissent un formulaire.
Pour vous aider, vous pouvez consulter le modèle en ligne
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44952

Les directives s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, **excepté dans 2 cas** : en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation (par exemple, patient à réanimer suite à un accident de santé brutal) **et** lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conforme à la situation médicale. Dans ce cas, le médecin doit rendre sa décision à l'issue d'une procédure collégiale. Cette décision est donc prise par plusieurs médecins qui discutent du cas. Une fois prise, cette décision est dans le dossier médical. La décision de refus d'application des directives anticipées est portée à la connaissance de la personne de confiance ou, à défaut, de la famille ou des proches.

À NOTER : en l'absence de directives anticipées, les médecins doivent recueillir l'avis de la personne de confiance ou, à défaut, tout autre avis de la famille ou des proches. En fonction de cet avis, les médecins prendront leur décision en fonction de la situation médicale.

L'eau de Sainpuits

En Bourgogne il y a de nombreux fleuves et cours d'eau ainsi que des nappes phréatiques profondes ce qui permet à notre commune d'avoir des réserves d'eau suffisantes. En plus des centaines de puits présents dans l'Yonne, plus de 30 000 points de prélèvements existent sur l'ensemble du pays. Ces derniers assurent une excellente couverture en eau douce à tous et en particulier aux foyers sanépuisiens.

Dans la commune on trouve de nombreux puits qui servent à la fois à étancher la soif si l'eau est potable mais aussi aux activités quotidiennes. Ils sont utilisés depuis des siècles pour l'agriculture sous des noms plus ou moins poétiques.

La qualité de l'eau est une information essentielle pour les foyers habitant à Sainpuits de même que le prix par mètre cube qu'ils payent pour consommer cette eau. D'une façon générale le tarif moyen sur le territoire est aux environs de 3 €/m³. À Sainpuits il revient à 1,85 € TTC hors abonnement mais en inclant le coût de la lutte contre la pollution et la redevance bassin.

Mais quelle eau boit-on ? Sa qualité dépend du résultat des analyses effectuées régulièrement sur des échantillons prélevés de façon rigoureuse. Dans nos régions où le sol est calcaire, la dureté[1] de l'eau est une donnée importante. Elle conditionne l'apport d'additifs toujours utilisés pour la longévité de nos machines à laver et qui ne sont pas la meilleure manière de faire de l'écologie. Le résultat à Sainpuits est 28 °fH (voir note en bas de page). Ce titre hydrotimétrique mesurant le calcium et le magnésium

Bassin de traitement des eaux usées

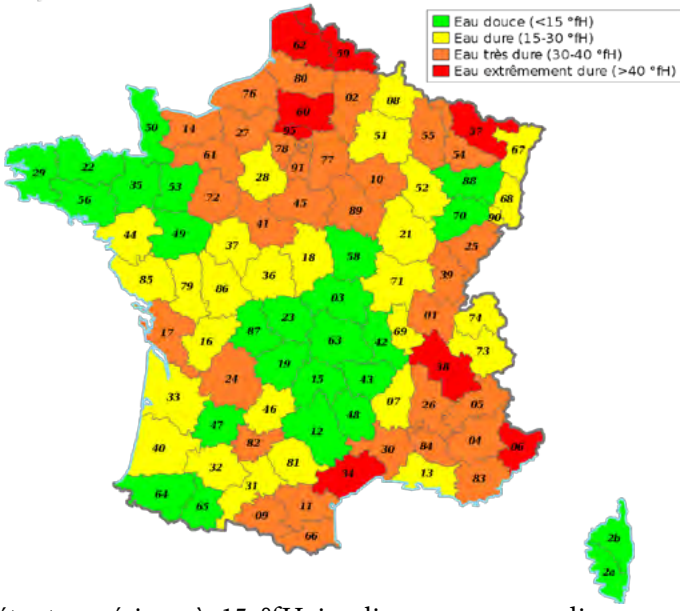

étant supérieur à 15 °fH implique que nous disposons d'une eau dure qualifiée « moyennement » mais au seuil des 30 °fH dont le dépassement la qualifierait d'eau dure. Sa potabilité n'est pas mise en question mais les inconvénients du calcaire demeurent pour son usage.

L'influence est nette sur les installations, sur les produits ménagers, sur le savon et sur certaines personnes sa présence importante favorise des problèmes cutanés. Le remède est d'adoucir l'eau pour éviter les traces blanches, l'entartage, les canalisations bouchées, l'endommagement des appareils, le gaspillage de produits d'entretien, la surconsommation d'énergie.

Revenons à la consommation : elle doit être conforme bactériologiquement, conforme aux normes exigées sur la présence des pesticides. L'acidité de l'eau est très proche de la neutralité. Enfin la présence de nitrates à la hauteur de 21 mg par litre en moyenne la rend propre à la consommation, le seuil de rejet étant fixé par la loi à 50 mg/L.

1 Le titre hydrotimétrique (T.H.), ou **dureté de l'eau**, est l'indicateur de la minéralisation de l'eau. Elle est due uniquement aux ions calcium et magnésium.

Plage de valeurs du titre hydrotimétrique :

TH (°f)	0 à 7	7 à 15	15 à 30	30 à 40	+ 40
Eau	très douce	douce	plutôt dure	dure	très dure

Radiographie de Sainpuits

Les sources et données sont communiquées par *La Banque Postale* qui a publié les résultats de son étude sur les communes rurales, la commission PLUI de l'intercommunalité qui a transmis son diagnostic territorial dont dépend Sainpuits et l'agence *Ithéa Conseil* qui a communiqué une étude ciblée de la commune. Ces données ont l'avantage de l'actualité et permettent à la veille des élections de parfaire une connaissance précise de Sainpuits.

LA POPULATION

Le nombre d'habitants recensés en 2016 se stabilise après avoir subi une décroissance entre 2011 et 2016. La moyenne d'âge est de 48 ans contre 43 ans pour le département. On observe un vieillissement de la population, en effet les jeunes entre 15 et 30 ans subissent une baisse de 13 % alors que les personnes âgées de plus de 60 ans révèlent un effectif augmenté de 15 %. On dénombre 55 familles avec enfants dont 15 monoparentales.

LOGEMENT

Entre 2016 et 2018 le prix moyen du m² pour se loger était de 706 € contre 1 036 € dans le département de l'Yonne. Le nombre de logements est passé de 198 en 1968 à 267 actuellement sachant que huit maisons sur dix ont au moins quatre pièces alors que la moyenne nationale est de six maisons sur dix. Les locataires restent environ douze ans et les propriétaires majoritaires à 86 % demeurent vingt-quatre ans.

EMPLOI ET ACTIVITÉ

Un habitant actif sur trois a le baccalauréat. On constate une baisse de l'emploi avec un taux d'activité de 70 %. Pas d'industrie, peu de création d'activités sauf en 2018 avec une implantation de quatre entreprises ou auto entrepreneurs. Parallèlement le secteur de la santé et de l'action sociale se enforce. L'identité du territoire est toujours centrée sur l'agriculture mais avec un quota de 20 % dans la construction, trois fois plus que dans le département de l'Yonne. Le tourisme et l'artisanat demeurent des objectifs d'avenir. Un sanépuisien sur trois est soumis à l'impot sur le revenu.

ÉQUIPEMENT ET SERVICE

Les effectifs scolaires rencontrent des difficultés. La proximité médicale est présente malgré un service hospitalier difficile d'accès. On note une dynamique associative, festive et culturelle.

GESTION BUDGETAIRE COMMUNALE (données de La Banque Postale)

- Le taux d'épargne nette est passée de 15,1 % en 2014 à 22,4 % en 2018.
- La capacité d'endettement qiu était de 2,2 ans en 2014 passe à 1,1 an.
- Les recettes de gestion n'ont évolué que de 0,2 % et les dotations ont baissé.
- Les dépenses de gestion ont diminué de 2 % par an.
- La capacité de financement est de 319 €/habitant contre un besoin de financement de – 66 €/habitant.
- L'encours de dette a diminué de 7,7 % par an.
- Le taux d'endettement est de 27,5 % contre 76,3 % pour celui correspondant à la moyenne des communes comparables

CONCLUSION

Les communes rurales représentent 91 % des communes de la métropole et 33 % de la population. Elles gèrent 85 % du territoire et 71 % des voies communales. Sur 100 euros dépensés elles investissent 31 euros alors que pour les autres communes, c'est moins de 20 euros. Leur épargne permet le financement des investissements en limitant le recours à l'emprunt.

L'étude est utile pour la gestion de la commune qui met en avant les charges qui pèsent sur elle.

Elle est utile aux décideurs locaux pour apprécier les marges dont ils disposent pour investir ou lancer de nouveaux services.

Jacque Bouzat
adjoint aux finances

Souvenirs de sanépuisienne

Dans les cœurs, dans les pensées
Les souvenirs, nos souvenirs
Reviennent à chaque instant.
Douloureux, on les garde secrets.
Heureux, esquissant un sourire
On ne cesse d'en parler
Toujours présents dans les conversations !
Mais où les trouve-t-on ?
Nos aïeux nous les ont contés
Cela ne suffit pas
Voir ces richesses du passé
Nous apportera la sérénité
Allons faire un tour au grenier !
Les souvenirs dorment là ,
Dans ces halles, au milieu des dentelles,
Des broderies et des draps,
Dans les tiroirs d'une grande armoire vernie
Où sont rangées des boites de velours noir
Mitées, ornées d'un ruban doré
Contenant un pêle-mêle de photographies
Aux bords un peu jaunis
Photographies d'un couple de mariés
Lui,costume, petit gilet, petit gilet, montre à gousset
Elle, robe blanche portée à mi-mollets
Voile retenant ses cheveux bouclés
Bien, cette mode des années mille neuf cent vingt !
Photographies craquelées maintes fois regardées
Ces mêmes gens, aux travaux des champs
Faux faucille à la main
Fiers d'empiler les gerbes sur la charrette
Leurs enfants riants poussent la brouette
La pause pour le casse-croûte du matin
Les femmes au long tablier
Au chemisier à manches retroussées
Travaillent dans toutes leur splendeur
C'est tout à leur honneur
Au lavoir, agenouillées dans leur cabasson
Entonnant une chanson
Journées de battage
Table pleine de victuailles
Pour ces gaillards durs au travail
Portant les sacs de blé
Photographies de la grande foire du village
Sous les arbres perdant leur feuillage
Que de monde endimanché !
Jeunes hommes au chapeau feutré
Jeunes filles aux socquettes et jupe plissée
Impatients d'aller danser
Que d'animaux alignés
Ces paysans, ces maquignons
Tapant le bâton en grande discussion
Artisans, commerçants, cafetiers
Près du tonneau rassemblé
Veillées au coin de la cheminée
« Délier » les calons
Se rappelant les dictons
Dernière photographie
Les garçons, blouse noire, sous le préau d'école
Les filles, blouse à carreaux, dansent en farandole
La jeunesse arrive
Le passé a glissé dans nos mains
S'est accroché à notre regard serein.
Les souvenirs coulent dans le temps
Pour se jeter, telle une rivière, dans le présent.

Environnement

LE LOUP

Il est de retour. Sa présence est signalée dans l'Yonne et la Nièvre. Occasion inespérée pour remettre au goût du jour les anciennes appellations des communes et lieux-dits : des *Chaume-aux-Loups* à la *Crotte-au-Loup* en passant par *La Fontaine-au-Loup*, le tracé pourrait s'animer plus rapidement que prévu. En particulier le sud-est de l'Yonne témoigne des dégâts qu'il entraine. Récapitulons quelques faits dédiés à cet animal en situant ses méfaits aux endroits reconnus, une première depuis 130 ans.

SEPTEMBRE 2018

La préfecture confirme l'attaque d'un troupeau de brebis dans le Tonnerrois à Arthonnay. Bilan : 7 brebis sont mortes.

20 JUIN 2019

La présence du loup dans le département déclenche la création d'une cellule de veille dans le cadre du plan national déjà en place. Entre juin et novembre 2018 six attaques se sont produites près de Mélissey (Tonnerrois).

20 JUILLET 2019

Le loup est filmé lors d'une attaque de troupeau près de Vézelay. Autre fait : selon le naturaliste Michel Huet, en limite de l'Yonne et de la Nièvre, à Asnières-sous-Bois un loup a été filmé en train de manger une brebis. Trois attaques ont été comptabilisées dans ce secteur, en attendant l'avis définitif d'expert à Dijon. Des pièges-photos doivent être installés dans cette région. En effet le dernier bilan dressé par la préfecture au niveau départemental est de 23 attaques dont 8 avec des incertitudes. La réaction des éleveurs icaunais ne se fait pas attendre et décident de participer à l'action feux de la solidarité manifestation européenne relayée en France par l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales.

DESCRIPTION

Il mesure jusqu'à 1,50 m, a un museau pointu, des petits yeux brillants de couleur foncée. Sa queue mesure entre 30 et 50 cm. Son poids adulte est de 40 kg. Le pelage est gris ou beige ou marron parfois accompagné de blanc et de noir. Sa tanière près d'un point d'eau ne sert qu'à abriter la louve et ses petits. Il n'y dort jamais. Sa vitesse atteint 50 km/h. La louve met au monde entre 4 à 6 louveteaux par portée. Il vit entre 10 et 16 ans. Il fuit l'homme même si l'histoire du Petit Chaperon Rouge le fait considérer comme un redoutable ennemi.

Anciennement Bête de l'Auxerrois ou Bête de Trucy la première attaque connue sur l'homme date de 1731. C'est un prédateur qui tourne longtemps autour des bêtes, les effraie et les piège. L'estive devient une période de craintes et d'angoisses. Le choc de la violence des scènes découvertes perturbe les hommes habitués à une vie harmonieuse avec les animaux. L'équipe médico-sociale de la MSA prend en charge les conséquences humaines des attaques et coordonne les moyens d'agir avec la direction départementale.

Les éleveurs ont la double peine de mettre en péril une espèce protégée et de faire peur aux randonneurs. L'objectif du plan national d'actions 2018-2023 vise à protéger l'espèce tout en assurant la sécurité et la pérennité des activités pastorales.

Les recettes de Noël

Petits biscuits de Noël

Ingrédients pour 6 personnes

250 g de farine
100 g de beurre ramolli
50 g d'amandes en poudre
125 g sucre
2 œufs(dont 1 jaune pour la dorure)
1 cuillère à café de levure

Étapes de préparation

1. Préchauffer le four à 200 °C (thermostat 6-7).

2. Mélanger dans une grande jatte la farine, le levure, le sucre et la poudre d'amandes.

3. Ajouter le beurre et un oeuf ; puis travailler avec une fourchette.

4. Pétrir ensuite avec les mains (faire une « boule »), et l'assaisonner au choix avec : mélange 4 épices, cannelle, orange, citron…

5. Étaler la pâte avec un rouleau et découper des formes à l'emporte-pièce, les disposer sur une plaque garnie de papier sulfurisé.

6. Étaler un peu de jaune d'œuf avec de la cannelle sur les biscuits, pour qu'ils soient bien dorés, et enfourner 7 à 10 min (à surveiller).

7. Pour la décoration (yeux, boutons …) mélanger 1 blanc d'œuf et du sucre glace et faites appel à votre imagination !

Loisirs

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2					■					
3									■	
4					■		■			
5		■		■						■
6							■			
7					■	■				
8										
9				■		■				
10			■							

HORIZONTAL

1) Seule, elle ne fait pas le printemps.
2) Il porte arc, carquois et fleur – Raidie.
3) Mauvaise herbe des haies et des champs.
4) La fin des bêtises – Glace à Londres
5) Fils du cousin germain à la mode de Bretagne
6) Parés tels une perle – Elle est à gorge pour le filin
7) Grec résidant sur le mont Olympe – Organe de lynx ou de bœuf
8) Graminées au nom de Zizanie – Unité de lumière
9) Arrivés – Dieu des courants d'air
10) Existes – Terme médical pour une maladie permanente au sein de la population.

VERTICAL

A) principe actif de la bave d'escargot.
B) Fleur ou membrane de l'œil – Berges
C) Plantes p des milieux humides
D) Risques – Transpira
E) Négation -Anion ou cation
F) Bizarres
G) Espion français – Prophète de l'Ancien Testament.
H) Orée de forêt -Olympique de Marseille
I) Format de Disque – Récolté
J) État d'Irlande – Danseuse égyptienne de ha

Informations pratiques

Mairie de Sainpuits (secrétariat) - Tél. 03 86 74 72 21
E-mail : mairie-sainpuits@wanadoo.fr - **Internet :** www.sainpuits.fr - Mairie de Sainpuits

Pharmacies les plus proches

Saint-Sauveur-en-Puisaye 03 86 45 54 36
Entrains-sur-Nohain..... 03 86 29 22 32
Étais-la-Sauvin 03 86 47 21 97
Thury..... 03 86 45 22 96
Pour connaître la pharmacie de garde 17

Médecins

Maison de la Santé (Saint-Sauveur) 03 86 44 41 60
Maison de la Santé (Saint-Amand)..... 03 86 39 18 88
Dr Alain Conseil (Entrains-sur-Nohain) 03 86 29 22 11

Infirmières

Étais-la-Sauvin 03 86 47 23 75
ou 09 60 06 70 17
Saint-Sauveur-en-Puisaye 03 86 44 41 63

Ambulances / Taxis

Champagnat (Étais-la-Sauvin) 03 86 47 20 61
Martin (Billy) 08 99 03 50 33
Ambulance taxis (Saint-Sauveur)..... 03 86 45 52 06
Taxi Treignyçois 03 86 45 57 50

Vétérinaires

Cabinets Vétérinaires
Place du Marché - Entrains-s-Nohain 03 86 29 28 44
Route de Mézilles - Saint-Sauveur..... 03 86 45 58 90

Cliniques Vétérinaires
Av. du Général de Gaulle - Toucy 03 86 44 14 75
Rue du Faubourg de Vézelay - Varzy..... 03 86 29 44 67

Urgences vétérinaires 06 78 58 08 85
En semaine de 19h00 à 8h00 - Du samedi 17h00 au lundi 8h00

Clinique

Clinique de Cosne-sur-Loire
Pôle de Santé de Cosne-sur-Loire
8, rue Franc Nohain
58200 Cosne-Cours-sur-Loire 03 86 28 60 00

Services d'urgence

15 SAMU

17 Gendarmerie
Gendarmerie de Toucy
03 86 44 11 17

18 Pompiers
Urgences Sainpuits
Denis Pouillot
06 75 59 06 69

La Poste

Point relais commerçant
Bar Tabac Presse
2, rue de la Montagne
03 86 74 73 77

ERDF

Standard Toucy
Urgences
09 72 67 50 89

Syndicat des eaux

03 86 44 01 42

Aide aux personnes

Association d'aide à domicile
UNA Puisaye Forterre
03 86 74 67 25

Ordures ménagères

0 800 584 762